Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

UE – Un commissaire européen propose un moratoire sur deux PGM

Par Eric MEUNIER

Publié le 07/11/2007, modifié le 09/03/2026

Rédigée par le commissaire à l'environnement, Stavros Dimas, une proposition de moratoire sur la commercialisation de semences de maïs Bt11 de Syngenta et 1507 de Pioneer est actuellement étudiée par la Commission européenne depuis le 25 octobre. Ces deux maïs produisent tout deux la toxine Bt pour résister à des insectes parasites. Notant que la communauté scientifique débat encore de la présence ou non d'impacts potentiels sur l'environnement et la biodiversité des PGM, S. Dimas fait reposer sa demande sur des études scientifiques démontrant un risque d'impact négatif de ces deux maïs sur l'environnement. Concernant le maïs Bt11, le commissaire appuie son argumentation sur trois études scientifiques dont celle de Rosi Marschall (cf. brève : "Les insectes non cibles atteints par le maïs Bt"). Les deux autres études citées montrent que d'une part, les larves de papillons monarques exposées à la toxine Bt se comportent différemment des autres et que cette toxine pourrait être active sur des insectes non cibles autrement que par ingestion (qui est le mode d'action classique sur les insectes cibles, par perforation de la paroi de l'estomac) ; et d'autre part, des parasites de lépidoptères vivent plus longtemps et parasitent plus de larves en présence de maïs Bt infecté qu'en présence de maïs non GM infecté, modifiant ainsi la chaîne alimentaire. Concernant le maïs TC1507, le Commissaire note dans l'avis que l'EFSA a rendu sur ce maïs que la quantité de toxine Bt n'a pas été établie par le pétitionnaire. Or des études montrent que cette quantité peut varier grandement d'une plante à une autre ainsi que d'une région à une autre, conduisant donc à une difficulté d'appréciation d'impacts possibles. Le commissaire estime également que la possibilité d'effets à long terme sur l'environnement et la biodiversité est toujours inconnue et que d'autres sujets comme la persistance de la toxine Bt dans le sol sont peu étudiés. Enfin, depuis la publication des avis de l'EFSA sur ces deux maïs, le commissaire indique que d'autres études ont été publiées, indiquant la nécessité de développer un cadre d'évaluation plus précis, notamment en ce qui concerne la méthode d'évaluation des effets des PGM sur les organismes non cibles. Cette annonce est effectuée alors que ces deux maïs, avec d'autres, sont en phase de renouvellement d'autorisation et sont actuellement dans les dossiers de l'EFSA.
Une pétition de soutien à cette initiative du Commissaire Dimas a été mise en ligne par Greenpeace International [http://www.greenpeace.org/internati...].

Adresse de cet article : https://infogm.org/ue-un-commissaire-europeen-propose-un-moratoire-sur-deux-pgm/